LETTRE
DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE
ROGER-MARTIN,
*Au citoyen * * * à Toulouſe.*

GRACES vous ſoient rendues, mon cher concitoyen, de m'avoir fait connoître les calomnies & les abſurdités que répandent contre moi, dans votre ville de Toulouſe, tant de gens preſſés de me remplacer, & d'autres plus preſſés encore de m'expulſer ! S'ils ſavoient mon ſecret tous ces hommes ſi déſireux de me voir loin des fonctions publiques, combien ils applaudiroient à mon goût pour le repos, aux vœux que je ne ceſſe de faire pour vivre tranquille ! Mais au bout de ma carriere politique terminée, ſinon avec diſtinction, du moins ſans tache, vouloir me faire paſſer pour un fou malfaiſant, une ſorte de brouillon ridicule, qui n'ayant nul pouvoir, veut cependant tout changer, tout bouleverſer ſans motif & ſans fondement; & pour arriver à ce but, vouloir donner à une action méritoire de ma part, la tournure d'une démarche odieuſe, c'eſt en vérité une réunion de méchanceté, d'extravagance qui ne

peut tourner à la gloire de ſes auteurs. Venons au fait dont il eſt queſtion.

On m'accuſe, dites-vous, d'avoir conçu le grand projet de faire deſtituer en maſſe, & ſurtout ſans motifs, votre adminiſtration centrale, celle de votre commune, peut-être encore toutes les adminiſtrations du département de la Haute-Garonne.

D'abord je vous obſerve que cette rage de deſtitutions, ſi j'en avois été poſſédé, n'eût été nullement dangereuſe en moi ; que le directoire exécutif ne caſſe point une adminiſtration à la légere, qu'il lui faut des preuves de malverſation, des motifs fondés ſur la juſtice & le bien public, & que ſans des faits bien conſtatés, on ſeroit mal reçu de vouloir provoquer ſa ſévérité ſur ce point. Quant à moi, j'annonce que je ne l'ai pas encore tenté ; mais ſi je les poſſédois ces preuves de malverſation, ou contre des adminiſtrateurs, ou contre des adminiſtrations, je me ferois un devoir de les faire connoître ; & ce prétendu crime dont, au dire de certaines gens, je me ſerois rendu coupable, ſeroit un acte de civiſme à mes yeux. Ainſi ce n'eſt pas dans le fait qu'on m'impute avec tant de fracas, qu'il falloit chercher un délit, mais dans les motifs ſur leſquels je l'aurois appuyé ; & pour les détruire ces motifs, on citeroit les preuves, on établiroit l'injuſtice de l'accuſation, & voilà la calomnie entierement confondue.

Mais ce que j'euſſe fait, & ce que je ferois en-

core si je croyois nécessaire, l'ai-je réellement exécuté à l'égard de vos administrations, comme l'écrivent & le publient certaines gens ? C'est là une simple question de fait qu'il eût été facile de résoudre en faisant imprimer la preuve écrite qu'ils prétendent en avoir, & déposant l'original chez une personne publique. Que n'ont-ils donc pris cette marche toute naturelle ? Pourquoi calomnier dans l'ombre, quand on peut accabler son adversaire sous le poids d'une conviction sans réplique ? En attendant qu'ils en viennent là, je vais rappeler une anecdote, sur laquelle, à force d'y réfléchir, je pense qu'ils ont élevé cette grande accusation ; car ils se sont bien gardés de m'en instruire. Il est possible que j'omette des détails, puisque je n'en puis parler que de mémoire, & comme d'un fait dont je n'avois pas grand intérêt à conserver le souvenir. J'exhorte ces grands patriotes qui aiment autant la vériré que la république, de redresser mes erreurs, s'il m'en échappe quelqu'une.

Vous vous souvenez, peut-être, que vers le mois de Thermidor ou Fructidor dernier, votre journal de Toulouse publia littéralement, & sans faire grâce d'une ligne, le plaidoyer de Crachet contre la loi du 22 Floréal qui l'avoit rejeté de la députation de son département. A cette époque, un homme en place, essentiellement chargé du maintien de l'ordre public, étonné avec quelque fondement que la feuille de Toulouse fût plus hardie en publiant un libelle contre le gouverne-

ment & le corps législatif, que ne l'étoient alors les journaux de Paris les plus dévoués à la faction anarchique, voulut connoître mon opinion sur l'état de l'esprit public dans le département de la Haute-Garonne, & notamment sur les causes qui pouvoient inspirer à ce journaliste un dévouement aussi généreux en faveur du parti, & très-remarquable assurément dans pareille circonstance.

De semblables demandes se font chaque jour à des députés en qui on a confiance : la franchise & la vérité dictent les réponses, & le gouvernement en fait l'usage qu'il croit le plus utile à la tranquillité générale. Il est inoui sans doute que de telles confidences soient rendues publiques, & jamais pareille folie n'entra dans la tête de celui qui les a demandées. Il en fait son profit s'il les trouve justes, il les oublie si elles ne le sont pas.

Cependant quatre mois après, & à l'insu de la personne qui avoit désiré ces renseignemens, par un moyen que je ferai connoître en temps opportun, & qui peut figurer assez bien dans l'histoire des perfidies & des lâchetés, ces notes confidentielles acquierent une demi-publicité parmi certaines gens, à la faveur de laquelle la vengeance & la malice voudroient me punir d'avoir osé dire la vérité qui les importune. Pour y réussir, on vient intéresser toutes les administrations du département de la Haute-Garonne à la même querelle ; & moi, pour me défendre, je rends publics les faits que j'ai avancés ; je publie également les

observations qui les ont accompagnés, parce que je crois que les uns & les autres sont exacts; & sur-tout qu'ils étoient nécessaires : tant pis pour ceux qui ne trouveront pas leur compte à cette maniere de procéder.

Pour répondre aux vues de la personne qui désiroit obtenir de moi des instructions, il s'agissoit d'abord de faire connoître la main généreuse qui alimentoit le journal toulousain des productions à la Crachet. Je dis mon opinion sur ce point avec toute la franchise dont je suis capable. Je crus deviner le personnage, parce que, comme Crachet, il me paroissoit regreter le regne du maximum & les beaux jours de 93; comme Crachet, il manifestoit publiquement son opposition au gouvernement; comme Crachet, il publioit ses tendres sollicitudes en faveur de quelques braves expulsés par la loi du 22 Floréal. Je nommai l'homme, je le nommerois encore si j'avois à m'expliquer sur ce fait, parce que personne ne me paroît pouvoir lui disputer la préférence. Je dis ce que je pensois sur son compte, sur la faction dont il avoit pris les couleurs. Je dis combien, dans votre département, cette faction avoit obtenu de succès dans les dernieres élections, combien il étoit à craindre qu'elle n'en obtînt encore dans les prochaines, si l'on n'y portoit remede, si l'on n'éloignoit de toutes fonctions publiques quiconque seroit convaincu d'être ou le meneur ou l'instrument docile d'un parti qui n'est autre chose

qu'une branche très-connue de royalisme, qui a tant fait de tort à la liberté, & qui n'en laisseroit plus de vestige s'il reprenoit quelque empire aujourd'hui. Tel étoit mon langage, & tel il seroit encore si j'avois à parler sur cette matiere. Tout le mal, s'il y en a, viendra uniquement de ceux qui assez dupes pour acheter des révélations, sont assez mal-adroits encore pour les publier. Quant à moi, rien ne m'empêchera de parler & d'écrire lorsque le bien de mon pays l'exigera : tant pis pour ceux qui écouteront aux portes.

Et certes, il étoit temps de parler dans un moment où votre assemblée électorale venoit de nommer au tribunal judiciaire, un de ces hommes avec lequel aucun juge n'a voulu siéger, & qui en 94 fut arrêté par ordre du modéré Dartigoeyte, alors en mission chez vous, comme trop exagéré ; dans un moment où cette même assemblée venoit d'investir de la qualité de grand juri un des membres les plus marquans de vos comités révolutionnaires ; dans un moment où un autre personnage d'une plus horrible célébrité encore, n'avoit manqué la députation au corps législatif que de quelques voix seulement. Se taire, tergiverser, dire les choses à demi, en des circonstances pareilles, eût été une lâcheté indigne de ma place, indigne de la confiance qu'on me témoignoit, & sur-tout infiniment loin de mon caractere. Je dis donc la vérité, ou ce que, dans ma franchise, je crus être la vérité, afin qu'en

matiere si grave il fût pris de sages précautions pour éviter le mal, qui menaçoit la république. C'est ainsi que j'en userai jusqu'au moment bien désiré, où recouvrant mon entiere indépendance, je serai le maître d'agir, de parler, ou de me taire comme bon me semblera.

En attendant, & pour terminer l'histoire de votre journaliste, je dois ajouter qu'ayant appris par un juge de votre tribunal, alors ici, & en qui j'avois confiance, qu'un homme en place chez vous, dont les relations doivent me paroître suspectes, étoit pourtant irréprochable dans ses fonctions, je m'empressai de détruire des impressions défavorables que j'avois cru devoir donner sur son compte. J'observai encore que le rédacteur lui-même, d'après les renseignemens qui m'étoient parvenus, ayant toujours combattu le fanatisme chez vous, il étoit juste de lui tenir compte de ce courage ; & de toutes ces observations, il en est arrivé que les choses en sont restées *in statu quo*. Je me suis félicité de ce résultat, parce que j'ai vu que depuis lors votre journal, mieux avisé sans doute, n'offroit plus de ces réflexions peu propres à lui concilier l'estime des vrais républicains.

Cette affaire étoit donc entierement terminée à mes yeux, & depuis trois ou quatre mois rien ne m'en rappeloit le souvenir, lorsque j'apprends que certaines gens s'agitent beaucoup ici, murmurant tout bas que j'ai agi pour faire destituer toutes

les adminiſtrations de votre département, qu'ils poſſedent la preuve écrite de cet énorme délit. Je m'attends que cette preuve me ſera communiquée, mais vainement; il leur eſt plus commode de commenter dans les ténebres que d'en venir avec moi à des explications. Ils pouvoient ſoupçonner que je n'avois fait que répondre à des queſtions, ils aſſurent que j'ai porté des plaintes; ils voyoient qu'à l'exception d'un ſeul homme, je n'avois donné aucune indication individuelle ſur tel ou tel adminiſtrateur, que je n'avois inculpé nominativement aucune adminiſtration, que je n'avois parlé que de l'aſcendant dangereux que me paroiſſoient prendre ſur certaines, des hommes dont les principes ne ſont rien moins que raſſurans dans la circonſtance actuelle; & ils aſſurent que j'ai voulu faire deſtituer toutes les adminiſtrations. J'avois dit que pour redreſſer l'opinion, pour redonner du courage aux vrais républicains, il étoit eſſentiel d'éloigner des fonctions publiques les valets ou les meneurs de la clique anarchique; & ils publient que j'ai voulu faire deſtituer en maſſe toutes les adminiſtrations du département; qu'en tête de mon grand ſyſtême de proſcription, j'avois mis l'adminiſtration centrale & votre adminiſtration municipale, parce que celles-là ſur-tout pouvoient plus utilement ſervir à l'exécution de cette arriere-penſée, qu'on ſe garde de manifeſter encore, mais que chacun entrevoit facilement comme le principal but de la machination.

J'avoue qu'un tel projet ne me parut d'abord que le délire de quelque vanité irascible dont j'ai l'habitude de ne pas tenir grand compte ; je ne songeai pas même à l'affaire déjà oubliée du journal toulousain. Je n'y vis qu'une vengeance tardive & inutile, pour m'être opposé dans le conseil des cinq cents, à ce que la ville de Toulouse, déjà accablée sous le poids des impositions, ne dépensât 500 mille francs, pour transporter ailleurs son marché au blé, sous prétexte de l'agrandir, tandis qu'il est notoire que les trois quarts de son étendue actuelle sont loués au profit de la commune, & consacrés à un autre usage. Il est vrai qu'un orateur, au fait des localités, prétendit que le commerce des Indes, qui va promptement refluer dans les murs de votre ville, comme personne n'en doute, exigeoit déjà cette sage précaution ; mais moi qui ne puis prévoir les choses de si loin, je ne vis dans le plan proposé que le bouleversement du commerce & de l'industrie établis depuis si long-temps autour de votre halle actuelle. J'y vis la ruine d'une foule d'honnêtes citoyens, possédant des maisons dans ce local & dans sept à huit rues voisines, lesquelles maisons eussent perdu tout d'un coup, & sans qu'il y eût eu de compensation, la moitié de leur valeur.

D'ailleurs, me disois-je, c'est toujours la même rage qui s'exhale depuis trois ans contre moi ; qui n'a pu me pardonner ni ma nomination au corps législatif en l'an 4, ni son attente frustrée

pour la place de commiſſaire en l'an 6 ; qui ſachant très-bien que je n'avois ceſſé de défendre dans le temps la municipalité de Toulouſe contre Mailhe & Saladin, qu'avant le 18 Fructidor j'avois préparé une opinion écrite ſur cette queſtion, que je l'avois communiquée au repréſentant Porte, lequel en avoit une auſſi, publioit cependant par-tout, & faiſoit répéter à ſes fidelles échos, que j'étois un royaliſte déhonté, que je faiſois cauſe commune avec les ennemis de cette municipalité.

Du reſte, en rappelant ma conduite dans cette affaire, qu'on n'aille pas croire que je veux rechauffer la gratitude ou capter la bienveillance de certaines gens. Je déclare franchement que je n'ai défendu la municipalité de Toulouſe, que parce que ſa deſtitution eût été à mes yeux le triomphe du royaliſme, & que les royaliſtes à bonnet rouge & les royaliſtes à talons rouges, ſont eſſentiellement les mêmes hommes à mes yeux, & me déplaiſent également.

Mais puiſque nous voilà ſur le chapitre des ſouvenirs, ne pourroit-on pas rappeler à ces patriotes incomparables de la ville de Toulouſe, quelques anecdotes intéreſſantes dans le cours de la révolution, & qui ſe ſont paſſées entre eux & moi ? ne pourois-je pas leur dire, tout royaliſte que je ſuis à leurs yeux : qui le premier dans vos murs vous a parlé de gouvernement républicain, ſi ce n'eſt celui qui en 92, & avant la naiſſance de la république, publia chez vous une petite brochure

anonyme, sous le titre modeste de *Catéchisme politique*, laquelle fut incontinent & par ordre de l'administration centrale répandue dans tout votre département ? Observez même à ce sujet, & comme une circonstance remarquable, qu'à cette époque les mêmes hommes qui me qualifient aujourd'hui de royaliste invétéré, défendoient la cour dans l'assemblée législative, & opinoient ouvertement pour elle. Je dirois encore à mes patriotes toulousains : après avoir échappé, comme par miracle, à votre guillotine de 93, qui a fait cesser la réaction chez vous en 95 ? Qui vous a délivrés de ce fameux Laurence, dont le souvenir ne peut être de long-temps effacé de votre mémoire ? Qui a fait rappeler ce réacteur extravagant, lequel vous avoit entassés dans les prisons, & vous faisoit garder nuit & jour par ces enfans de *Jesus*, bien décidés, bien animés par la vengeance, sabrant, assassinant, emprisonnant sans cesse vous & vos pareils, puis se racontant avec délices, & à la porte de vos cachots, les fameuses expéditions de Lyon, les massacres du fort Jean, alors tout récens dans l'histoire des crimes ? Et après que le chef de vos ennemis se fut retiré, emportant une riche dot pour prix des vengeances exercées contre vous, qui a contenu seul & sans force armée, que dis-je, en dépit d'une force très-considérable, organisée & armée par le réacteur lui-même ; qui, dis-je, a contenu par sa seule fermeté toutes ces bêtes fauves qui ne cherchoient

qu'à vous dévorer ? Qui vous a procuré, à cette époque désastreuse, l'honnête représentant Clauzel dont vous avez tant dit de mal, & qui cependant a appelé une force publique dans votre ville, a détruit pour jamais vos fameuses compagnies Jesus, & ôté les armes des mains de vos oppresseurs ? Qui, dis-je, vous a rendu tous ces services, grands patriotes ! si ce n'est celui que vous avez voulu guillotiner en l'an 2, & que la providence destinoit à être votre libérateur en l'an 3, lorsque devenu procureur général de votre département, il a arrêté dans Toulouse les fureurs de cette réaction sanguinaire où vous eussiez tous péri peut-être ? Que faisoient alors vos héros d'aujourd'hui, dont les uns étoient ouvertement aristocrates, les autres négocioient avec l'aristocratie pour en obtenir une capitulation ? Que faisoient tant d'illustres personnages de votre pays, qui n'ont eu de courage, en révolution, que quand il n'y a plus eu de danger ? Hélas ! toujours égoïstes, toujours tremblans, toujours lâches ; ils avoient laissé guillotiner en l'an 2, ils laissoient assassiner en l'an 3.

Que dirons-nous encore de ce 18 Fructidor, dont le résultat, convenez-en, n'a pu vous être indifférent, bien qu'il vous soit un peu suspect aujourd'hui ; qui n'a été ni l'œuvre des lâches, ni celle des factieux, & qui, parmi les crises révolutionnaires, est la seule peut-être qui ait été conçue, préparée & exécutée sans mélange d'ef-

prit de parti, par le vrai courage, par l'amour de la république, de la justice & de l'humanité? Combien vos illustres meneurs, suivant ce que j'ai appris depuis, ont eu de peine à convenir que je n'étois pas resté en arriere ce jour-là! avec quel chagrin ils ont vu mon nom au bas des lois rendues à cette époque!

Toutes ces anecdotes dont le souvenir importune tant de gens, je ne les rappelle point ici pour que vous m'en teniez compte; ce que j'ai fait, j'ai dû le faire, & je le ferois encore, non pour me populariser comme font les ambitieux, non pour vous plaire ou pour plaire à tel ou tel parti, mais pour la république, mais pour le maintien de cette liberté sacrée que ses ennemis ont souillée de tant de crimes, & qui malgré eux triomphera de tous les obstacles & fera le bonheur de tous les pays. Je touche au moment qui va me rendre à mes goûts les plus constans, à mes penchans les plus durables. Je la servirai comme simple citoyen, avec moins d'éclat sans doute, mais avec une égale ardeur, & peut-être avec quelque succès. Que peuvent les méchans & les ambitieux contre celui qui n'aspire qu'au bonheur d'être spectateur tranquille & placé hors de la carriere? Voudroient-ils empoisonner son repos par les noirceurs de la calomnie? Il méprisera ou repoussera leurs attaques. Voudroient-ils attenter à ses droits? Il sera défendu par la loi; & le gouvernement de la république française qui sait vaincre tant d'ennemis, saura protéger un citoyen paisible.

Laiſſons donc les méchans & les ambitieux ſe tourmenter ſans relâche & de toutes les manieres ; qu'ils aſſouviſſent leur faim dévorante d'honneurs, de places & de pouvoir ; que Germinal les raſſaſie & les contente tous, s'il eſt poſſible ; mais qu'ils ſe gardent, chemin faiſant, de nous heurter, de nous éclabouſſer ; ſans quoi, qui peut répondre, même avec un eſprit de modération & de paix, que ne voulant ſe livrer qu'à une légitime défenſe contre eux, on ne finira pas par leur cogner le nez dans l'ordure ? Je ſerois fâché que cela me fût arrivé ; mais aſſurément la faute n'en ſeroit pas à moi toute entiere.

Adieu, mon cher concitoyen, recevez ma ſalutation & les aſſurances de ma parfaite ſécurité.

Poſt-Scriptum. J'apprends qu'on publie dans Toulouſe que la députation de la Haute-Garonne a écrit au directoire exécutif en faveur des adminiſtrations du département, & que j'ai refuſé de ſigner la lettre, tant l'infernal deſſein de les faire toutes proſcrire eſt enraciné dans ma tête....... Nouvelle calomnie, nouvelle preuve du grand projet des meneurs, nouvelle mal-adreſſe de leur part. Voici le fait en deux mots ; s'ils le nient, il me ſera facile d'en fournir la preuve.

Dans une réunion de la députation, convoquée il y a quelque temps pour tout autre objet, un

membre dit que le directoire exécutif, venant de destituer l'administration départementale de la Haute-Vienne, il se pourroit qu'il voulût destituer également les administrations de la Haute-Garonne; & qu'en conséquence il croyoit à propos d'écrire au directoire pour l'engager à n'en pas venir là sans consulter la députation.

Ne me doutant nullement du projet, j'observai à ce membre qu'on ne pouvoit supposer une administration menacée, parce qu'une autre étoit destituée; que le gouvernement ne se faisoit pas un jeu des destitutions; que pour l'honneur même de nos administrations, il me paroissoit peu convenable de nous alarmer si légérement. Dans le cas cependant où il y eût des plaintes, le fonds de la lettre à écrire au directoire me paroissoit devoir exprimer, que s'il étoit vrai que les administrations de votre département fussent accusées devant lui, la députation l'invitoit, pour éviter les surprises, à vouloir lui communiquer les griefs prétendus avant d'en faire usage. Il fut arrêté que la lettre seroit écrite dans ce sens, & signée le lendemain.

Qu'est-il arrivé ? C'est que le lendemain personne n'a présenté la lettre à signer à mon collegue Cazaux ni à moi, & qu'elle a été promptement expédiée sans nos signatures. Mais aussi ce même jour on écrit à Toulouse que j'ai refusé de signer ladite lette, qui cependant n'avoit été rédigée que sur ma proposition. Admirez cette bonne foi.

J'ai ſu (& les meneurs de Toulouſe n'ignorent pas cette circonſtance) que le directoire l'a renvoyée au miniſtre de l'intérieur, lequel a répondu à la députation, *qu'il ne lui étoit parvenu aucune plainte contre les adminiſtrations de la Haute-Garonne, & que dans le cas où il lui en ſeroit adreſſé quelqu'une à l'avenir, il en feroit part à la députation.*

Je n'ignore pas que pluſieurs fonctionnaires ont accrédité toutes les calomnies déverſées contre moi, afin d'avoir plus de droits aux ſuffrages des meneurs dans les élections prochaines.

Quelles miſeres à faire connoître au public ! Cependant il eſt heureux que tant de malice ſoit réunie avec tant de mal-adreſſe.